CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Article L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AFFICHE LE 19 OCTOBRE 2015

00 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2015
L'assemblée a adopté le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 Juillet 2015.

01 – AFFAIRES GENERALES
1.1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal
Question annulée.

1.2 – Communication décisions municipales
Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises pendant la période allant du 9 Juillet 2015 au 29 Septembre 2015.

1.3 – Commissions municipales – Remplacement d'un conseiller municipal
Question annulée.

1.4 – Modification de la délibération du 23 Avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat
Le Conseil Municipal a modifié la délibération du 23 Avril 2014 délégant au Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions dont la liste figure à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin d'autoriser Monsieur le Maire d'une part à modifier ou supprimer les régies comptables et d'autre part à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

1.5 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal
Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs du personnel communal selon le détail suivant :

- création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe,
- création d'un poste d'agent social 2ème classe,
- création de 6 postes d'adjoint administratif de 1ère classe,
- création d'un poste d'assistant socio-éducatif.

1.6 – Dispositif CAE – Création de poste
Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste au service Police Municipale – Gardien du Parc – adjoint technique avec une durée de travail fixée à 35 heures par semaine sur la base du SMIC horaire, par convention avec Pôle Emploi, par CDD d'une durée de 12 mois renouvelables.

1.7 – Protection fonctionnelle et juridique
Le Conseil Municipal a accordé le bénéfice de la protection fonctionnelle aux dix agents de la police municipale victimes dans l'exercice de leurs missions de différents outrages.

1.8 – Bail de location d'une parcelle de terrain sur les francs bords du canal
Le Conseil Municipal a donné une suite favorable à la demande d'attribution de bail de location d'une parcelle de terrain sur les francs bords du canal à M. Jean-Paul ESTEVE suite au décès de M. Alexandre CARRELLI.

1.9 – Maison de la Justice et du Droit – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux
Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de nouveaux locaux à la Maison de la Justice et du Droit.

1.10 – Convention de partenariat au fonctionnement de l'Espace Santé – Exercices 2015-2017
Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention de participation au fonctionnement de l'Espace Santé proposée par le centre hospitalier de Lunel pour les exercices 2015 à 2017.

1.11 – Avenant n° 1 au bail de location du « Café du Pavillon »
Le Conseil Municipal a approuvé les termes de l'avenant n° 1 au bail de location du Café du Pavillon relatif à la fermeture de cet établissement, durant le chantier des arènes.

1.12 – Droit de place – Terrasses cours Gabriel Péri
Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un tarif pour l'occupation du domaine public communal cours Gabriel Péri à hauteur d'un euro le m² par jour d'occupation.

02 – MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS
2.1 – Marchés à bons de commande – Reconduction 2016
L'assemblée a décidé de ne pas reconduire le lot n° 1 des travaux d'impression et de sérigraphie avec la société Messages et de reconduire selon le détail ci-dessous les marchés à bons de commande :

OBJET DU MARCHE	TITULAIRES
Travaux de voirie	GROUPEMENT RAZEL-BEC / EIFFAGE TP MEDITERRANEE / EHTP Montant minimum : 500 000 € HT. Montant maximum : 1 500 000 € HT.
Entretien du réseau pluvial	SAS SARP MEDITERRANEE / SOREVIC De 50 000 euros hors taxes (minimum) à 150 000 euros hors taxes (maximum)
Fourniture et mise en place de mobilier urbain	SOBAT Montant annuel minimum : 40 000 € HT Montant annuel maximum : 160 000 € HT
Travaux d'impression et de sérigraphie	SAS IMP'ACT IMPRIMERIE Lot n°2 : Petits formats Marché conclu sans minimum, ni maximum (conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics)
	SAS IMP'ACT IMPRIMERIE Lot n°3 : Journal municipal Marché conclu sans minimum, ni maximum (conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics)
	SARL PICTO TOULOUSE Lot n°4 : grands formats Marché conclu sans minimum, ni maximum (conformément aux dispositions de l'article 77 du Code

	des Marchés Publics)
	SARL MESSAGES Lot n°5 : Imprimés administratifs Marché conclu sans minimum, ni maximum (conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics)

2.2 – Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments municipaux – Avenant n° 7

L'assemblée a approuvé le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments municipaux – avenant n° 7 pour un montant H.T. de 262 399,77 €.

2.3 – Marché mobilier de bureau pour les services municipaux – Avenant de transfert

L'assemblée a approuvé l'avenant de transfert à passer avec la société SOFRADAM pour le marché mobilier de bureau pour les services municipaux.

2.4 – Aménagement de l'avenue Louis-Abric – Attribution des marchés de travaux

L'Assemblée a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'avenue Louis-Abric selon le détail suivant :

INTITULE DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT Prix du détail estimatif
1 – Voirie et réseaux humides	Groupement RAZEL BEC / EIFFAGE / EHTP / MIGMA	1 348 031,50 € HT
2 – Réseaux secs	ALLEZ	249 596 € HT

2.5 – Travaux d'éclairage public, d'éclairage sportif, de signalisation tricolore et d'illuminations festives – Lancement de la consultation

L'assemblée a approuvé le lancement dune procédure adaptée pour le marché relatif aux travaux d'éclairage public, d'éclairage sportif, de signalisation tricolore et d'illuminations festives

03 - <u>SCOLAIRE</u>

3.1 – Création d'un dispositif d'aide aux devoirs

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un dispositif d'aide aux devoirs à compter du 2 Novembre 2015 selon le détail suivant :

TAUX DE L'HEURE D'ETUDE SURVEILLEE	
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	21,86 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,04 €

3.2 – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF : aide spécifique rythmes éducatifs 2014

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs et de financement avec la CAF concernant l'aide spécifique aux rythmes éducatifs 2014.

04 - <u>SOCIAL</u>

4.1 – Avenants 2015-2016 aux conventions CAF – Structures Petite Enfance

L'assemblée a approuvé les avenants aux conventions d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique à conclure avec la CAF de l'Hérault concernant l'accès au portail « CAF-Partenaires ».

05 – JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE

5.1 – Création d'un poste supplémentaire de médiateur et renouvellement de la convention du poste de médiatrice de vie sociale

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'adulte-relais, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Etat et a demandé le renouvellement de la convention du poste de Médiatrice de vie sociale à compter du 7 Janvier 2016.

5.2 – Mise en place des activités municipales de loisirs pour l'année 2015/2016

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place des activités municipales de loisirs pour l'année 2015/2016 selon le détail suivant :

Activités Municipales de Loisirs					
Association	**Tranche d'âges**	**Activité**	**Nombre d'enfants**		**Montant de la subvention**
			Mercredi	**Stages**	
Académie de musique	4 / 6 ans	Eveil musical	12	12	2 318 €
ASPTT	4 / 6 ans	Multi-sports	24 (répartis en 2 groupes)	20 (répartis en 2 groupes)	4 131 €
Les Fortiches	4 / 6 ans	Cirque	8	16	3 650 €
Les Fortiches	6 / 8 ans	Cirque	8	16	4 550 €
Arts en Cercle	6 / 8 ans	Activités manuelles	12	12	3 860 €
Arttitude	9 / 12 ans	Comédie musicale	12	12	2 295 €
Boîte à Malice	9 / 12 ans	Théâtre	12	14	4 275 €
Art de Thalie	12 / 14 ans	Comédie musicale	12	12	3 060 €
Sous total			**100**	**114**	**28 139 €**

Structure	**Tranche d'âges**	**Activité**	**Nombre d'enfants**		**Montant de la prestation**
			Mercredi	**Stages**	
A. GRAJWODA	6 / 8 ans	Zumba	12	12	1 635 €
	9 / 12 ans	Zumba	12	12	1 635 €
Sous total			**24**	**24**	**3 270 €**

Total général			**124**	**138**	**31 409 €**

5.3 – Actions d'accompagnement à la scolarité – Année scolaire 2015/2016 – Art de Thalie – Ecrilire – Ligue de l'enseignement de l'Hérault

Le Conseil Municipal a approuvé les actions d'accompagnement à la scolarité pour l'exercice 2015/2016 selon le détail suivant :

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2015 / 2016							
Organisme	**Ecoles concernées**	**NB de cycles**	**Nombre d'élèves par cycle**	**Jours d'intervention**	**Horaires**	**Lieu de réalisation de l'action**	**Part Ville proposée**
ART DE THALIE	Henri de Bornier	2 cycles	15	Lundi et vendredi	16h00 - 17h30	Salle Jaune de la Maison communale 50 rue F. Mistral	**3 884 €**

	Le Parc		15	Mardi et jeudi	16h00 - 17h30	Le Lavoir 97 rue de l'Ecole du Parc	
ECRILIRE	Victor Hugo	2 cycles	15	Jeudi et vendredi	16h00 - 17h30	Salle Bleu de la Maison communale 50 rue F. Mistral	**5 450 €**
	Marie Curie		15	Lundi et mardi	16h00 - 17h30		
Ligue de l'Enseignement de l'Hérault	Mario Roustan	2 cycles	10	Mardi et vendredi	16h00 - 17h30	Salle les Micocouliers 196 rue Mario Roustan	**2 800 €**
	Toutes les écoles élémentaires		10	Lundi et jeudi	16h00 - 17h30	Locaux de la Ligue 2, Boulevard de la République	
TOTAL		6 cycles	80 élèves				**12 134 €**

5.4 – Reconduction du projet en faveur de l'accès à la culture
Le Conseil Municipal a approuvé la reconduction du projet en faveur de l'accès à la culture pour un montant de 22 547 € et a sollicité des financements auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault (au titre du « droit commun » Jeunesse, sports et éducation populaire et au titre de la Politique de la Ville), de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et du Conseil Départemental de l'Hérault.

5.5 – Lycée Louis-Feuillade – Projet « Ouverture à l'autre et à l'ailleurs : sensibilisation à la culture espagnole » - Subvention exceptionnelle
Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au lycée Louis-Feuillade pour le projet « Ouverture à l'autre et à l'ailleurs : sensibilisation à la culture espagnole ».

5.6 – Signature du contrat de ville de Lunel pour la période 2015/2020
Le Conseil Municipal a approuvé le Contrat de ville de Lunel pour la période 2015-2020 et a autorisé Monsieur le Maire à signer ledit document.

06 - <u>URBANISME</u>
6.1 – Lancement de la procédure en vue de la création d'une noue sur le réseau pluvial communal au droit du Hameau des Lanes (Déclaration d'utilité publique – cessibilité – déclaration d'intérêt général – déclaration du titre de la loi sur l'eau – déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme)
L'Assemblée a approuvé le lancement de la procédure en vue de la création d'une noue sur le réseau pluvial communal au droit du Hameau des Lanes (Déclaration d'utilité publique – cessibilité – déclaration d'intérêt général – déclaration au titre de la loi sur l'eau – déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme) et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et à engager les dites procédures.

07 – <u>SPORT, CULTURE ET ANIMATIONS</u>
7.1 – Subvention exceptionnelle à l'association sportive « Lunel hand-ball »
Le Conseil Municipal a accordé une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association sportive « Lunel/Marsillargues hand ball » pour l'organisation d'un tournoi qui s'est déroulé les 29 et 30 Août 2015.

7.2 – Création d'un tarif pour la location de la piscine municipale Aqualuna par le M.U.C. (Montpellier Université Omnisports)
Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un tarif pour la location de la piscine municipale Aqualuna par le M.U.C. (Montpellier Université Club Omnisports) selon un forfait de 500,00 € pour la période du 1er Octobre 2015 au 24 Mai 2016.

7.3 – Annexe n° 1 à la convention triennale de partenariat ville de Lunel/Lycée Polyvalent Régional Louis-Feuillade – Années 2015-2016
Le Conseil Municipal a approuvé l'annexe n° 1 à la convention triennale de partenariat 201-2016-2017 Ville de Lunel – Lycée Louis-Feuillade.

7.4 – Convention quinquennale d'objectifs et de moyens – Ville de Lunel – Association Ecole de Musique – Années 2016-2020
Le Conseil Municipal a adopté la convention quinquennale d'objectifs et de moyens Ville de Lunel - Ecole de Musique de Lunel pour les années 2016 à 2020.

08 - <u>FINANCES</u>
8.1 – Budget ville 2015 : Décision modificative n° 3
L'assemblée a adopté la décision modificative n°3 du budget Ville 2015 selon le détail suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Investissement			
1641/010 Remboursement dette	- 20 000,00	021/0108 Virt du fnt (op d'ordre)	48 000,00
2041482/8220 Subvention d'équipement Lunel-Viel	50 000,00	275/8200 Dépôts et cautionnements	20 000,00
2138/8200 Acquisition bâtiment	33 000,00	1328/8200 Subvention terrain	1 000,00
2118/8200 Acquisition terrain	1 000,00	45821/950 Opération sous mandat Office de Tourisme	1 000,00
275/8200 Dépôts et cautionnements	20 000,00	1321/8220 Subvention réserve parlementaire place L. Christol	15 000,00
45811/950 Opération sous mandat Office de Tourisme	1 000,00		
TOTAL	**+ 85 000,00**	**TOTAL**	**+ 85 000,00**
Fonctionnement			
60611/82303 Eau et assainissement	10 000,00	73111/0102 Produit des impôts	42 000,00
60612/814 Electricité	30 000,00	7325/020 FPIC	8 000,00
6135/02025 Location matériel	20 000,00	7338/8300 Redevance LRM	75 000,00
61523/814 Entretien réseaux secs	5 000,00	74718/42200 Subvention PDASR	4 500,00
6288/42200 Semaine sécurité routière	4 500,00	74834/0102 Compensation exo TF	- 4 000,00
65738/5111 Espace santé	8 000,00		
023/0108 Virt à l'invest (op d'ordre)	48 000,00		
TOTAL	**+ 125 500,00**	**TOTAL**	**+ 125 500,00**

8.2 – Régies de recettes municipales – Remboursement des services payés par les usagers

L'Assemblée a décidé de rembourser les droits acquittés par les usagers des services suivants et dans les cas listés ci-après :

Services	Motifs de remboursement acceptés	Justificatifs à produire
Régie du foyer municipal des retraités	Impossibilité de participer aux services du foyer pour raisons médicales	Certificat médical
	Entrée en maison de retraite	Certificat d'admission
	Décès	Acte de décès
	Déménagement hors commune	Justificatif de domicile de la nouvelle adresse
Régie Service d'Accueil Familial (SAF) et crèche Le Manège enchanté	Déménagement hors commune	Justificatif de domicile de la nouvelle adresse
	Rentrée scolaire	Certificat de scolarité
	Décès	Acte de décès
Régie téléassistance	Entrée en maison de retraite	Certificat d'admission
	Décès	Acte de décès
	Déménagement hors commune	Justificatif de domicile de la nouvelle adresse
Régies relatives aux activités sportives et de loisirs (piscine, …)	Déménagement hors commune	Justificatif de domicile de la nouvelle adresse
	Suppression de l'activité par la commune	Néant
	Accident survenu au cours de l'activité	Certificat médical interdisant la pratique d'activités physiques et sportives
	Hospitalisation de plus de 2 jours	Certificat d'hospitalisation de plus de 2 jours + certificat médical interdisant la pratique d'activités physiques et sportives d'une durée supérieure à deux mois
	Décès	Acte de décès
Régie location de salles et de matériels	Indisponibilité de la salle ou du matériel	Néant
Régie vente aux enchères	Retrait de la vente par décision de la commune	Reçu de paiement fourni par le régisseur
	Dysfonctionnement majeur du bien vendu non indiqué dans l'annonce	
	Annulation de la vente du fait du non retrait, conformément aux conditions générales de ventes	

8.3 – Requalification de l'entrée de ville route de Montpellier – Demandes de subventions

L'Assemblée a approuvé la programmation des travaux de requalification de l'entrée de ville – route de Montpellier selon le détail suivant :

- tranche 1 : portion comprise entre l'avenue de Mauguio et l'avenue du 8 mai 1945, pour un coût total de 494 315,33 euros hors taxes,
- tranche 2 : portion comprise entre l'avenue du 8 mai 1945 et le carrefour de la rue Bruno Brunel, pour un coût total de 1 167 304,25 euros hors taxes,
- tranche 3 : portion comprise entre le carrefour de la rue Bruno Brunel et l'entrée de la zone d'activités Luneland, pour un coût total de 1 094 501 euros hors taxes,

et a sollicité l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, du syndicat Hérault Energies pour la part liée à l'éclairage public et du syndicat Hérault Energies pour le compte d'ERDF pour la part liée à la mise en souterrain des réseaux basse tension (article 8 du cahier des charges de concession ERDF) pour chacune des trois tranches de travaux.